

ÉTUDES AU DANEMARK

FRAIS DE SCOLARITE ET BOURSES



1. FRAIS DE SCOLARITE

Vous êtes exempté des frais de scolarité si :

- Vous étudiez au Danemark dans le cadre d'un programme d'échange (p.ex. Erasmus Mundus);
- Vous êtes un ressortissant d'un pays membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen;
- Vous êtes titulaire d'un permis de résidence permanent au Danemark ('Permanent opholdstilladelse');
- Vous détenez un permis de séjour temporaire avec possibilité d'obtenir un permis de résidence permanent au Danemark ('Midlertidlig opholdstilladelse mmf varigt ophold');
- Vous avez un parent d'un pays non-UE/EEE qui travaille au Danemark.

Tout autre étudiant est tenu de payer des frais de scolarité. Les frais de scolarité annuels pour les études supérieures au Danemark vont de €6.000 à €16.000. Ils varient d'un établissement d'enseignement supérieur à l'autre et dépendent du programme d'études choisi. Pour de plus amples informations sur les frais de scolarité, veuillez contacter l'établissement de votre choix.

2. BOURSES ET AIDE FINANCIERE

Le Danemark offre des bourses et d'autre aide financière aux ressortissants des pays de l'UE/EEE, ainsi qu'aux ressortissants des pays non-EU/EEE.

A. LES BOURSES DU GOUVERNEMENT DANOIS

Les établissements d'enseignement supérieur au Danemark reçoivent chaque année un nombre limité de bourses gouvernementales pour

soutenir financièrement les étudiants hautement qualifiés de pays non-UE/EEE. Pour être admissible à la présentation d'une demande de bourse, vous devez:

- Etre citoyen d'un pays hors de l'UE et de l'EEE;
- Etre inscrit à un programme d'enseignement supérieur diplômant;
- Détenir un permis de séjour au Danemark pour des raisons d'études.

Vous n'êtes pas admissible à une bourse :

- Si vous faites des études au Danemark dans le cadre d'un accord d'échange bilatéral;
- Si vous avez légalement droit à la citoyenneté danoise;
- Si vous avez obtenu un permis de séjour permanent au moment de l'admission par la Loi de Consolidation sur les Etrangers §9c, sous-section 1, comme l'enfant d'un ressortissant étranger qui a été accordé un permis de séjour conformément à la Loi de Consolidation sur les Etrangers §9c, sous-section 1, et qui est un citoyen d'un pays non-UE/EEE.
- Si vous bénéficiez d'une aide financière conformément à la loi danoise concernant le Fond Danois pour l'éducation.

Les bourses sont gérées par les établissements d'enseignement supérieur, qui décident individuellement quels étudiants obtiennent une bourse. Pour plus d'informations sur les bourses du gouvernement, veuillez vous adresser à l'établissement de votre choix.

B. LE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ETAT DANOIS – SU

Généralement, le soutien de l'enseignement supérieur de l'Etat danois (SU) est accordé exclusivement aux citoyens danois. Cependant,

ÉTUDES AU DANEMARK

en tant qu'étudiant international, vous pouvez demander le statut d'égalité pour ce qui est du soutien de l'enseignement supérieur de l'Etat danois. Vous pouvez bénéficier du statut d'égalité en fonction:

- Des règles danoises:
<http://www.su.dk/English/Sider/equalstatusdanishrules.aspx>
- Des règles de la loi européenne:
<http://www.su.dk/English/Sider/equalstatuseurules.aspx>

Pour plus de détails, veuillez consulter le site web de l'Agence pour le soutien éducatif danois:
<http://www.su.dk/English/Sider/foreign.aspx>

C. ERASMUS MUNDUS

A travers le programme « Erasmus Mundus », il est également possible d'obtenir une bourse pour entreprendre un programme de master, offert conjointement par un établissement danois et une autre université européenne. Les étudiants qui font leurs études dans un pays européen qui participe au programme Erasmus peuvent demander des bourses d'échange et de mobilité.

D. PORTAIL PLOTEUS

Le Portail Ploteus indique plusieurs programmes de bourse pour les étudiants de l'UE/EEE et pour les étudiants non-UE/EEE.

E. PORTAIL « RECHERCHER'S MOBILITY »

Les étudiants au doctorat peuvent consulter le Portail sur la mobilité du chercheur.

F. BOURSES NATIONALES

Si vous êtes étudiant dans le cadre d'un programme d'échange ou en tant que « étudiant visiteur », la possibilité d'obtenir une aide financière dépend de votre établissement d'origine. Si vous étudiez dans un pays en dehors de l'UE/EEE, veuillez vous renseigner sur les bourses dans le pays concerné.

3. LIENS UTILES :

Erasmus Mundus au Danemark

<http://en.iu.dk/grants-and-scholarships/erasmus-mundus>

Tempus

http://ec.europa.eu/education/external-relation-programmes/tempus_fr.htm

Ploteus

<http://ec.europa.eu/ploteus/home.jsp?language=fr>

Researchers Mobility Portal

<http://ec.europa.eu/euraxess/>

